

**COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 12 NOVEMBRE 2018**

---

**Nombre de conseillers**

En exercice : **15**                      Présents : **09**                      Votants : **13**

L'an deux mil dix-huit, le **douze novembre**, à dix-neuf heures zéro minute,  
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,  
sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,  
Date de convocation du Conseil Municipal : **05/11/2018**

**Etaient présents** : M. Patrick CONSOLI, maire, M. Jean-Louis DESSALLES, Mme BEAUMAIN  
Chrystelle, M. Norbert AUVRAY, adjoints, Mmes Sandrine VERGNAC, Joëlle LEBERON, Isabelle  
BERTOUNESQUE, MM. Heinrich BLESSING, Aurélien PROUILLAC

**Excusés** : M. Yves SPADOTTO, a donné pouvoir à Mme Chrystelle BEAUMAIN  
Mme Karen VICK, a donné pouvoir à M. Jean-Louis DESSALLES  
Mme Gaëlle BROUSSE-BEYLAT, a donné pouvoir à M. Norbert AUVRAY  
Mme SENDRON-GUERIN Céline, a donné pouvoir à M. Patrick CONSOLI

**Absents** : M. Jean-Noël BERTIN, Mme Valérie PASERO-MARIA,

**Secrétaire de séance** : Mme Chrystelle BEAUMAIN

19 H 00 : Lecture et approbation à l'unanimité du précédent compte-rendu du conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR** :

1. Marché de travaux Maison de Santé Pluridisciplinaire : entreprises attributaires alloties
2. Prêts pour financement construction Maison de Santé Pluridisciplinaire
3. Décisions modificatives budgétaires
4. Transfert des emplois au tableau des effectifs présents au 31/12/2018  
vers la Commune Nouvelle SIGOULES-et-FLAUGEAC au 1<sup>er</sup> janvier 2019
5. Indemnité de conseil et de budget au comptable exercice 2018
6. Prime de gratification 2018 aux emplois de droits privés
7. Réflexion sur terrain ZAE
8. Recours gracieux suite à non classement de la commune en reconnaissance de  
catastrophe naturelle dégâts inondations orages de juin
9. Questions diverses

**1. MARCHÉ DE TRAVAUX MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE :  
ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES ALLOTIES**

**N° 2018-80**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11/04/2014 donnant délégation au maire pour la passation des marchés publics sans formalité préalable,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14/04/2017 approuvant le plan de financement de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire et autorisant Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que les opérations de vérifications et d'analyse des offres ont été menées par le maître d'œuvre ARCHISTUDIO, sur la base des critères prévus dans le règlement de la consultation,

Vu le rapport de l'analyse des offres établi par le maître d'œuvre ARCHISTUDIO suite à l'ouverture des plis d'appel d'offres qui s'est tenue le 25/09/2018 et après renégociation, réunion du 11/10/2018,

Vu l'avis émis par les membres de la commission communale des plis d'appel d'offres,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a décidé d'attribuer le marché public de travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire, aux entreprises alloties désignées ci-après :

<b>Noms et adresses des entreprises attributaires</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Lot 1 - Gros Œuvre – <b>ENTREPRISE BAZZOLI</b> ZA du Coustou – 47330 CASTILLONNES	135 148.17	162 177.80
Lot 2 - Charpente Mét, bardage, zing - <b>ENTREPRISE ROSSO</b> – zone industrielle – 47140 ST SYLVESTRE / LOT	136 952.45	164 342.94
Lot 3 - Étanchéité, bac acier – <b>ENTREPRISE REVET ISOL</b> ZAE Les Graules – 24400 LES LECHES	51 742.63	62 091.16
Lot 4 - Menuiserie ext alum, serrurerie – <b>ENTREPRISE BERGES</b> ZI de Boulazac – Av Benoît Frachon – 24750 BOULAZAC	52 500.00	63 000.00
Lot 5 - Menuiserie int bois, ameublement – <b>ENTREPRISE MG3</b> « JeanGilet » - 47300 PUJOLS	26 424.33	31 709.20
Lot 6 - Plâtrerie, isolation, faux plafonds – <b>ENTREPRISE CAPSTYLE</b> 3 Rue d'Escanteloup – 47200 MARMANDE	56 886.39	68 263.67
Lot 7 - Carrelages, faïences – <b>ENTREPRISE CAPSTYLE</b> 3 Rue d'Escanteloup – 47200 MARMANDE	26 768.26	32 121.91
Lot 8 - Peintures, sols souples, signal – <b>ENTREPRISE MARCILLAC</b> ZA Le Libraire – 24100 BERGERAC	27 829.19	33 395.03
Lot 9 - Electricité CFA ET CFO – <b>ENTREPRISE EGE</b> 9 Route d'Agen – 24100 BERGERAC	48 202.87	57 843.44
Lot 10 - Plomberie, sanitaire, vent, génie climat – <b>ENTREPRISE APB/LAMBERT</b> – ZA Vallade sud – 24100 BERGERAC	86 772.19	104 126.62
Lot 11 - VRD, espaces verts – <b>ENTREPRISE EUROVIA</b> BP 628 – Rue Louis Armand – 24100 BERGERAC	77 817.13	93 380.56

Le montant total du marché de travaux s'élève à : **727 043.61 € HT**

872 452.33 € TTC

La signature du marché public avec les entreprises attributaires a eu lieu le 06/11/2018.

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation donnée par délibération du 11/04/2014.

## 2. PRETS POUR FINANCEMENT CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

### ➤ Prêt long terme

N° 2018-81

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de construction de la maison de santé pluridisciplinaire à Sigoulès, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 380 000 euros.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2018-07 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

### DÉCIDE

#### Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	:	1A
Montant du contrat de prêt	:	380 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt	:	20 ans
Objet du contrat de prêt	:	financer la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Sigoulès

#### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	:	380 000,00 EUR
Versement des fonds	:	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 08/01/2019, en une seule fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	:	taux fixe de 1,70 %
Base de calcul des intérêts	:	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéance d'amortissement et d'intérêts	:	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	:	constant
Remboursement anticipé	:	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### Commission

Commission d'engagement	:	0,10 % du montant du contrat de prêt
-------------------------	---	--------------------------------------

#### Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de construction de la maison de santé pluridisciplinaire à Sigoulès, il est opportun de recourir à un emprunt court terme d'un montant de 374 221 euros dans l'attente du versement des subventions et du FC TVA.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2018-07 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DÉCIDE

### Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	:	1A
Montant du contrat de prêt	:	374 221,00 EUR
Durée du contrat de prêt	:	2 ans à compter de la date de versement des fonds
Objet du contrat de prêt	:	financer l'attente de versement des subventions et du FC TVA
Nature	:	prêt relais
Versement des fonds	:	3 semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 8 janvier 2019
Taux d'intérêt	:	taux fixe de 0,450 % l'an
Base de calcul des intérêts	:	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéance d'intérêts	:	périodicité trimestrielle
Remboursement du capital	:	in fine
Garantie	:	néant
Remboursement anticipé	:	autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
<u>Commission</u>		
Commission d'engagement	:	374,22 EUR, soit 0,10 % du montant maximum payable au plus tard à date de prise d'effet du contrat

### Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le plan de financement actualisé de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire, suite à l'appel d'offres des travaux :

**Plan de financement actualisé maison de santé :**

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Travaux construction	727 043.61 €	Fonds européens FEADER	214 995.00 €
Honoraires maîtrise œuvre	74 530.00 €	Etat Fonds FNADT 1 <sup>ère</sup> tranche	39 111.52 €
Divers autres honoraires	53 480.00 €	Etat Fonds FNADT 2 <sup>ème</sup> tranche	60 888.00 €
Espaces communes mobilier	30 000.00 €	Conseil Régional	100 000.00 €
		Répartition Conseil Dép et CAB	93 655.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>885 053.61 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>508 649.52 €</b>
A charge pour la collectivité			376 404.09 €
A charge pour la collectivité TTC			553 414.81 €
Financement prêt 20 ans		<i>Financement prêt 20 ans</i>	<i>380 000.00 €</i>
		<i>Financement prêt relais 2 ans</i>	<i>174 221.00 €</i>

et propose d'ouvrir les crédits aux articles ci-après du **budget général de l'exercice 2018** :

INTITULÉS DES COMPTES	AUGMENTAT° / CREDITS ALLOUES DEPENSES		AUGMENTAT° / CREDITS ALLOUES RECETTES	
	COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
Emprunts en euros			1641-001	501 211.00
<b>Opération maison de santé</b>				
Immo. Corporelles en cours – Construction	2313-043	562 100.00		
Subv non transférable Etat - FNADT			1321-043	60 889.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>562 100,00</b>		<b>562 100,00</b>

Puis, il propose également diverses augmentations de crédits, comme suit :

INTITULÉS DES COMPTES	AUGMENTAT° / CREDITS ALLOUES DEPENSES		AUGMENTAT° / CREDITS ALLOUES RECETTES	
	COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
Fêtes et cérémonies	6232	3 500.00		
Autres charges financières	6688	500.00		
Fonds départemental de péréquation			73224	8 800.00
Libéralités reçues			7713	10 000.00
Travaux en régie			722	5 500.00
Virement à la section d'investissement	023	20300,00		
Déficit budget annexe Logements S.	65211	4 204.00		
Autres charges exceptionnelles	678	-4 204.00		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>24 300,00</b>		<b>24 300,00</b>
Frais d'études schéma orientation SDIS	2031	4 800.00		
Travaux de voirie	2151	10 000.00		
Autres bâtiments publics tx régie	213182-040	5 500.00		
Virement de la section de fonctionnement			021	20 300,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>20 300,00</b>		<b>20 300,00</b>

### **BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire propose, compte tenu des admissions en non-valeur proposées par le Trésorier, les augmentations de crédits au budget annexe Logements sociaux, comme suit :

INTITULÉS DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
Pertes sur créances irrécouvrables	6541	9 302,00		
Autres produits exceptionnels			7718	896,00
Combustibles	60621	-300,00		
Frais d'actes et de contentieux	6227	-2 402,00		
Autres bâtiments	615228	-1 200,00		
Taxes Foncières	63512	-300,00		
Prise en charge déficit BA par le BG			7552	4 204,00
<b>TOTAUX EGAUX - fonctionnement</b>		<b>5 100,00</b>		<b>5 100,00</b>

### **BUDGET ANNEXE PLE : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire propose, compte tenu des admissions en non-valeur proposées par le Trésorier, les virements de crédits au budget annexe P.L.E., comme suit :

INTITULÉS DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
Pertes sur créances irrécouvrables	6541	1 610,00		
Autres biens immobiliers	61558	-1 610,00		
<b>TOTAUX EGAUX - fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le plan de financement actualisé de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire,
- adopte les augmentations de crédits au budget général 2018 ci-dessus présentées,
- adopte les augmentations de crédits au budget annexe logements sociaux 2018 ci-dessus présentées,
- adopte les virements de crédits au budget annexe P.L.E. 2018 ci-dessus présentés.

### **BUDGET ANNEXE PLE : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

**N° 2018-91**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants,
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

#### **Virement de crédits : refacturation CAB exercice 2017 dans le cadre des compétences transférées**

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES DEPENSES		AUGMENTATION DES CREDITS DEPENSES	
	COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
Alimentation	60623	-4 700,00		
GPF de rattachement			657351	4 700,00
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>-4 700,00</b>		<b>4 700,00</b>

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la décision modificative indiquée ci-dessus.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,  
Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

**Augmentation de crédits : travaux réhabilitation logement communal**

INTITULÉS DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
Autres bâtiments publics	213181 - 0002	4 000,00		
Subv. Equipement : Autres organismes			1328 - 0002	4 000,00
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>4 000,00</b>		<b>4 000,00</b>

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la décision modificative indiquée ci-dessus.

**4. TRANSFERT DES EMPLOIS PRESENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2018**

**VERS LA COMMUNE NOUVELLE SIGOULES-ET-FLAUGEAC AU 01/01/2019**

**N° 2018-84**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle SIGOULES-et-FLAUGEAC au 1<sup>er</sup> janvier 2019, lequel précise à l'article 11 que les personnels en fonction dans les anciennes communes de Sigoulès et de Flaугeac relèvent de la commune nouvelle dans les mêmes conditions de statut et d'emploi.

Monsieur le Maire rappelle les emplois présents au tableau des effectifs de la commune de Sigoulès qui seront transférés de droit vers la commune nouvelle :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois pourvus, budgétisés et durée hebdomadaire	Définition de l'emploi
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux – Catégorie B</b>		
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35 h Titulaire	Secrétaire de Mairie commune -2000 habitants
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux – Catégorie C</b>		
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe – Echelle C3	2 postes à 35 h Titulaires	Assistants secrétaire de mairie, administratif, accueil
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux – Catégorie C</b>		
Agent de maîtrise principal	1 poste à 35 h Titulaire	- Responsable du service technique - Patrimoine Bâti, espaces verts, Voiries et réseaux divers (lagune, assainissement collectif...)
<b>Cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux – Catégorie C</b>		
Adjoint technique territorial – Echelle C1	1 poste à 35 h Titulaire	Agent de service polyvalent en milieu rural
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe – Echelle C2	1 poste à 35 h Titulaire	Fonctions polyvalentes, entretien locaux, animatrice enfance-jeunesse
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe – Echelle C3	1 poste à 35 h Titulaire	Cantinière
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe – Echelle C2	1 poste à 28 h Titulaire	ATSEM
Adjoint technique territorial – Echelle C1	1 poste à 19 h Stagiaire	Confection repas de l'ALSH mercredis et vacances scolaires Nettoyage locaux réfectoire, ALSH, mairie
Adjoint technique territorial – Echelle C1	1 poste à 18 h 34 Non titulaire CDI	Aide service cantine et ménage école, réfectoire
Adjoint technique territorial – Echelle C1	1 poste à 24 h Stagiaire	Aide cantinière, tâches d'entretien
<b>Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux – Catégorie C</b>		
Adjoint d'animation territorial – Echelle C1	1 poste à 30 h 40 titulaire	ATSEM, directrice des temps périscolaires, administratif, facturation
Adjoint d'animation territorial – Echelle C1	1 poste à 13 h 45 Stagiaire	Animation garderie périscolaire, aide service repas et surveillance interclasse de midi
Adjoint d'animation territorial – Echelle C1	1 poste à 8 h Stagiaire	Animation garderie périscolaire

Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion de la Dordogne au Comité Technique Paritaire et au service des carrières des agents pour établissement de la nouvelle entité et des arrêtés individuels de chaque agent.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

## **5. INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET AU COMPTABLE EXERCICE 2018**

**N° 2018-85**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal en sa séance du 11 avril 2014 a décidé de verser l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection de budget au comptable du Trésor chaque année au taux de 100 %.

Il communique à l'assemblée la demande du comptable du Trésor pour l'exercice 2018.

Cette indemnité calculée selon les bases définies de l'arrêté ministériel en cours, s'élève à **538,35 € brut** (487,05 € net).

### **Le conseil municipal**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

### **Décide à l'unanimité,**

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, soit pour l'année 2018 d'un montant de 492,62 € brut
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Marie-Thérèse COLORADO, receveur municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € brut.
- **Au titre de l'année 2018**, il sera versé à Mme Marie-Thérèse COLORADO, receveur municipal, la somme de **487,05 € net** au titre de l'indemnité de conseil (après service fait sur la base des moyennes N-1, N-2, N-3) et de l'indemnité de confection budget.

## **6. PRIME DE GRATIFICATION 2018 AUX EMPLOIS DE DROIT PRIVÉ**

**N° 2018-86**

Monsieur le Maire rappelle que le RIFSEEP a été voté en séance du 04/12/2017 pour les agents de droit public. L'enveloppe pour l'exercice 2018 est estimée à 13 955 € prévue au budget.

Considérant que les agents de droit privé ne peuvent pas bénéficier du RIFSEEP, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter un montant de prime de gratification (en vertu du Code du travail) à répartir aux agents concernés et à proratiser selon les mois de présence.

Pour 2018, deux agents sont concernés.

Monsieur le Maire propose un montant maximum à répartir de : 1 050 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide un montant maximum de 1 050 € pour l'exercice 2018 au titre de prime de gratification à verser aux agents relevant du droit privé ;
- Autorise Monsieur le Maire à répartir ce montant aux agents concernés et à appliquer la proratisation selon les mois de présence.



## 7. REFLEXION SUR TERRAIN ZAE

Avant de transférer l'ensemble de la zone d'activités économiques à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réfléchir sur le grand terrain de la ZAE sur lequel a été aménagé une plateforme.

Etant donné que le projet de salle de sports ne peut pas se faire avec l'établissement du Cluzeau, pourquoi ne pas se garder ce terrain en vue d'y aménager cette salle de sports.

**Après réflexion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette idée et décide de conserver dans l'actif de la commune ce terrain.**

## 8. RECOURS GRACIEUX SUITE A NON CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN ETAT DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE DEGATS INONDATIONS ORAGES DE JUIN N° 2018-87

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission interministérielle catastrophe naturelle réunie le 22/10/2018 n'a pas classé la commune en état de catastrophe naturelle pour les inondations survenues en juin à cause des orages.

L'arrêté a été publié au journal officiel du 03/11/2018.

La Commune dispose pour cela d'un délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté au J.O., soit jusqu'au 02/01/2019.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose d'envisager **un recours gracieux** auprès du Ministère de l'Intérieur et du Ministre de l'Economie et des Finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à tenter un recours gracieux à l'encontre de l'Arrêté interministériel du 22 octobre 2018 portant refus de reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle au titre des inondations et coulées de boues survenues du 3 au 6 juin et du 10 au 11 juin 2018.
- Et autorise Monsieur le Maire à saisir le Tribunal Administratif en cas de rejet de son recours gracieux.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

### 9.1 Devis illuminations 2018

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le devis pour les illuminations de fin d'année 2018.

La dépense s'élève à 3 500 €.

**Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.**

### 9.2 Attribution subvention pour la sécurisation de l'école

Monsieur le Maire porte à connaissance de l'assemblée l'arrêté attributif de subvention de l'Etat au titre du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) pour la sécurisation de l'école de Sigoulès.

**La subvention obtenue s'élève à 3 534 €.**

La séance est levée à 20 h 17.

**Conseil Municipal 12/11/2018 - Signatures :**

<b>M. Patrick CONSOLI, maire</b>	<b>Mme Karen VICK</b> Excusée, a donné pouvoir à M. Jean-Louis DESSALLES	<b>Mme Isabelle BERTOUNESQUE</b>
<b>M. Jean-Louis DESSALLES, 1<sup>er</sup> adjoint au maire</b>	<b>Mme Gaëlle BROUSSE-BEYLAT</b> Excusée, a donné pouvoir à Monsieur Norbert AUVRAY	<b>M. Heinrich BLESSING</b>
<b>Mme Chrystelle BEAUMAIN, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire</b>	<b>Mme Sandrine VERGNAC</b>	<b>Mme Valérie PASERO-MARIA</b> Absente.
<b>M. Norbert AUVRAY, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire</b>	<b>Mme Céline SENDRON-GUÉRIN</b> Excusée, a donné pouvoir à Monsieur Patrick CONSOLI	<b>M. Jean-Noël BERTIN</b> Absent.
<b>M. Yves SPADOTTO, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire</b> Excusé, a donné pouvoir à Madame Chrystelle BEAUMAIN	<b>Mme Joëlle LEBERON</b>	<b>M. Aurélien PROUILLAC</b>